



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARÈNE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DEMANDE PREALABLE AU NOM DE
LA COMMUNE N° 19/2021

Dossier n° DP006 142 21 G 0004	Date de dépôt : 07/05/2021 Demandeur : SABATIER Aurélie Pour : Remplacement des volets roulants Adresse : 34 route Nationale 06440 TOUËT DE L'ESCARÈNE
---------------------------------------	---

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARÈNE,

Vu la déclaration préalable à la réalisation de travaux présentée le 7 mai 2021 par Madame SABATIER Aurélie demeurant 34 route Nationale à TOUËT DE L'ESCARÈNE – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

– Remplacement de 3 volets roulants,

Sur la parcelle cadastrée section C n°607 située 34 route Nationale à TOUËT DE L'ESCARÈNE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale,

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers et des prescriptions décrites à l'article 2.

Article 2

La couleur des volets roulants devra être Brun noisette, RAL 8011.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARÈNE, le 02/06/2021

Le Maire


Noël AUBRY